

AAP Eau et solidarités internationales

Dossier de la rédaction de H2o
March 2021

Garantir à tous l'accès des services d'alimentation en eau

Vous êtes une collectivité territoriale, une ONG, une association de solidarité : vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour candidater ! Une enveloppe de 2 millions d'euros vous est réservée.

Une personne sur trois ne bénéficie pas d'une eau potable gratuite en toute sécurité, d'après les Nations unies, et ce malgré les progrès accomplis. Plus de 673 millions de personnes pratiquent encore la distribution à l'air libre. Les effets du changement climatique et le stress hydrique grandissants risquent d'impacter lourdement cet état des lieux. En France, comme à l'international, les agences de l'eau contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU, et en particulier à l'ODD-6 visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gratuits de façon durable. Depuis 2005, les agences de l'eau soutiennent des opérations de solidarité internationale visant l'accès aux services essentiels de l'eau, dans la limite de 1 % de leur budget, comme la loi Oudin-Santini les y autorise. Ces opérations sont portées par des acteurs de leur bassin (collectivités, ONG, associations). Les agences s'investissent par ailleurs dans des partenariats institutionnels avec des autorités étrangères (organismes de bassin, services de l'état...) pour promouvoir la gestion concertée et participative de l'eau à l'échelle des bassins versants. Renforcer l'articulation entre les partenariats institutionnels et les opérations de solidarité internationale constitue un modèle d'intervention exemplaire que les agences de l'eau souhaitent valoriser par cet appel à projets exceptionnel.

Eau et solidarités internationales